



Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 09 2010**

L'an deux mille dix, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Madame Irène MAGGINI, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
Mr ACHIEPI, Mr AUGUSTE, Mme BERGLAS, Mr BERTAUX, Mme BOUITIER,
Mr BOULY, Mme CHAIGNEAU, Mr COCAGNE, Mr DIRAT, Mr DOUET, Mr DUBOZ,
Mr FORLIVESI, Mme FRIMAN, Mme IUGHETTI, Mr LAFON, Mme MALLET,
Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, Mr SEBASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CAILLERET donne procuration à Mr LAFON
Mr FAURE donne procuration à Mr DIRAT
Mr GRANGER (arrivé à 20h42) donne procuration à Mme MAGGINI

ABSENTE EXCUSEE A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mme GARCIA.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mr BRUN, Mr CEANE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu définitif du conseil municipal du 23 juin 2010.
2. Porter à connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.
3. Affaires financières

A- Transfert de prêts à la communauté d'agglomération d'Évry centre Essonne(CAECE) suite au transfert de compétences eau potable et assainissement eaux usées.

- B- Fixation des tarifs de manifestations organisées par le service Culture, Fêtes et Cérémonies.
- C- Approbation des tarifs pour le séjour au futuroscope de Poitiers proposé par le service jeunesse.
- D- Institution d'une pénalité aux parents en retard pour venir chercher les enfants à l'accueil organisé par le centre de loisirs.

4. Affaires administratives

- A- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS).
- B- Prime de service et de rendement.
- C- Le Compte Epargne Temps.
- D- Modification du tableau des effectifs.
- E- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics de mise en accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics.
- F- Création d'un comité de jumelage.
- G- Contrat de développement culturel et délégation de signature.
- H- Porter à connaissance du rapport annuel 2009 de la CAECE sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- I- Attribution d'un nom à la Bibliothèque Municipale.

5. Urbanisme

- A- Révision du POS et transformation en PLU.
- B- Approbation de l'avenant 1 au cahier des charges de cession de terrains (C.C.C.T.) de la ZAC des Brateaux.

Questions orales

La séance est ouverte à 20h41.

DE 104/2010 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Roger FORLIVESI est nommé comme secrétaire de séance, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents.

Vu le règlement du conseil municipal, Madame le Maire précise que les questions orales des trois autres groupes de Villabé, ont été reçues en mairie à moins de trois jours de la réunion du conseil municipal, en conséquence, elles ne pourront pas être abordées à cette séance.

DE 105/2010 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'un point en questions diverses :

- Approbation de la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, émanant de M. le Maire d'Argenteuil, commune du Val d'Oise.

ABSTENTION : 00
Dont 00 par procuration
POUR : 20
Dont 01 par procuration
CONTRE : 04
Dont 01 par procuration

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour tel qu'il est exposé ci-dessus.

1. DE 106/2010 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DÉFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le compte rendu définitif a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'approuver :

ABSTENTION : 00
Dont 00 par procuration
POUR : 24
Dont 02 par procuration
CONTRE : 00
Dont 00 par procuration

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 23 Juin 2010.

2. DE 107/2010 - PORTER A CONNAISSANCE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° BIB 25/10 en date du 21 mai 2010 :

Approuvant le contrat avec l'hôtel restaurant CAMPANILE de Maubeuge pour la nuit du 03 juillet 2010 avec dîner et petit-déjeuner pour un groupe de 50 personnes maximum. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010.

Décision n° CULT 26/10 en date du 01 juin 2010 :

Approuvant le contrat de cession avec l'association l'O *dans l'gaz* pour le concert Festi'Villa du printemps, le 05 juin 2010, conclu sur la base de 2100€. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010.

Décision n° CULT 27/10 en date du 01 juin 2010 :

Approuvant le contrat de cession avec l'association Mouling-Island pour le concert Festi'Villa du printemps, le 05 juin 2010, conclu sur la base de 844€ TTC. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010.

Décision n° ADM 28/10 en date du 03 juin 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la SACPA, pour la capture des animaux errants, dangereux ou blessés sur la voie publique, pour la gestion de la fourrière animale et pour le ramassage des cadavres d'animaux. Le contrat, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, prend effet à partir du 1^{er} juillet 2010 et est conclu sur la base de 0.647€ HT par an et par habitant. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et suivants.

Décision n° ADM 29/10 en date du 03 juin 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec le C.I.D.F.F., Centre d'information sur les droits des femmes et de familles, prend effet à partir 1^{er} Août 2010 jusqu'au 31 décembre 2011 et est conclu sur la base de 3628,80€ TTC. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et suivants.

Décision n° CULT 30/10 en date du 23 juillet 2010 :

Approuvant le contrat de cession avec l'association *Pointure 23* pour la représentation du spectacle *Dans le lit du géant toboggan*, le 17 octobre 2010, conclu sur la base de 844€ TTC. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010.

Décision n° CULT 31/10 en date du 23 juillet 2010 :

Approuvant la convention de partenariat avec le théâtre de l'Agora pour la saison 2010-2011, établie pour la date du 28 juin 2010 et conclue sur la base de 126,60€ TTC pour le spectacle *Hors les murs* et de 200€ TTC par carte relais achetée. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et prévus sur l'exercice budgétaire 2011.

Décision n° CULT 32/10 en date du 23 juillet 2010 :

Approuvant le contrat de cession avec la compagnie *Métaphore* pour la représentation du spectacle *Comme un poisson dans l'eau*, le 03 avril 2011 ; établi pour la date du 23 juin 2010 et conclu sur la base de 949,50€ TTC. Les crédits permettant le règlement du présent contrat seront prévus sur l'exercice budgétaire 2011.

Décision n° ADM 33/10 en date du 11 août 2010 :

Approuvant la convention à passer avec la société ECOTEXTILE pour la collecte et le recyclage des vêtements. Le contrat est conclu pour une durée de deux ans, à titre gratuit, puisque la société met à disposition de la commune deux containers qu'elle livrera et installera à ses frais exclusifs aux lieux déterminés.

Décision n° FIN 34/10 en date du 30 août 2010 :

Portant modification des modalités d'encaissements des produits de la Régie de Recettes « Service Culturel », considérant qu'il convient de compléter, de modifier le seuil de l'encaisse.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Affaires financières

A. **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE le transfert de prêts à la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne (CAECE) suite au transfert de compétences eau potable et assainissement eaux usées.

B. **A l'unanimité des suffrages exprimés**, 22 voix POUR dont 01 par procuration - 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE tous les tarifs des manifestations de la saison 2010-2011, organisées par le service Culture, fêtes et cérémonies, ci-dessous mentionnés :

- Des sorties dans les musées parisiens. Tarifs proposés :

VILLABEENS : 10 € pour les adultes, 5 € pour les enfants.

EXTERIEURS : 20 € pour les adultes, 5 € pour les enfants.

- Des sorties au théâtre de l'Agora. Tarifs proposés : 10 €.
- Des spectacles :
Le 13 novembre 2010: Spectacle *Festi'Villa d'automne* à La Villa.
Tarifs proposés : Une entrée + une boisson non alcoolisée : 5 €.
- Le 10 décembre 2010: Spectacle *Pierre et le Loup* à la Villa.
Tarifs proposés : Adultes : 8 €. Enfants : 5 €.
- Le 24 janvier 2011: Spectacle *Fauvette*.
Tarifs proposés : Séance scolaire : 250 €/école.

Le 20 mars 2011: Spectacle *Récital Duo Biros* à l'Église Saint-Marcel.

Tarifs proposés : Adultes : 10 €. Enfants : 5 €.

Les 12 et 13 mai 2011: Spectacle *Kolok* à la Villa.

Tarifs proposés : Adultes : 8 €. Enfants : 5 €.

Séance scolaire : 300 €/école.

Pass famille (pour les élèves des classes ayant bénéficié d'une sensibilisation), tarif unique pour les parents et les enfants : 5 €.

Le 30 avril 2011: Spectacle *Festi'Villa du printemps*.

Tarifs proposés : Une entrée + une boisson non alcoolisée : 8 €.

- Dans le cadre du Contrat de Développement Culturel, il est proposé un tarif unique pour les membres de l'ATV, lors des spectacles ayant lieu sur la commune : 5 €.

C. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE les tarifs pour le séjour au futuroscope de Poitiers proposé par le Service Jeunesse. Le séjour aura lieu les 25 et 26 octobre 2010 pour 12 adolescents, et les tarifs seront appliqués selon le tableau suivant :

Grille de quotients	Tarifs	
	quotient	1 enfant
moins de 410	26 €	21 €
de 411 à 471	29 €	23 €
de 472 à 532	33 €	26 €
de 533 à 593	36 €	29 €
de 594 à 654	39 €	31 €
de 655 à 715	42 €	34 €
de 716 à 776	46 €	36 €
de 777 à 837	49 €	39 €
de 838 à 898	52 €	42 €
de 899 à 959	55 €	44 €
de 960 à 1020	59 €	47 €
de 1021 à 1081	62 €	49 €
à partir de 1082	65 €	52 €
EXTERIEURS	186 €	186 €

D. **A l'unanimité des suffrages exprimés**, 22 voix POUR dont 02 par procuration - 02 ABSTENTIONS:

APPROUVE l'institution d'une pénalité de 30€ aux parents en retard pour venir chercher les enfants à l'accueil organisé par le centre de loisirs.

- Les mercredis de 07h00 jusqu'à 19 H 00,
- Pendant les vacances scolaires de 07h00 jusqu'à 18 H 30.

1. Affaires administratives

A. **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 02 par procuration:

APPROUVE d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS) aux agents relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

Grades	Montants annuels de référence*
Educateur-chef de jeunes enfants	1050 euros
Educateur principal de jeunes enfants	950 euros
Educateurs de jeunes enfants	950 euros

* pouvant être majorés d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 5

B. **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 02 par procuration:

APPROUVE d'instituer selon les modalités et conformément aux nouveaux textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002), la prime de service et de rendement aux agents concernés relevant des cadres d'emplois suivants :

Techniciens supérieurs territoriaux

- Technicien supérieur chef
- Technicien supérieur principal
- Technicien supérieur

Contrôleurs territoriaux de travaux

- Contrôleur de travaux en chef
- Contrôleur de travaux principal
- Contrôleur de travaux

C. **A l'unanimité des suffrages exprimés**, 21 voix POUR dont 02 par procuration - 03 ABSTENTIONS :

APPROUVE de modifier le règlement de fonctionnement du compte épargne-temps pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions du décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

D. **A l'unanimité des suffrages exprimés**, 22 voix POUR dont 01 par procuration - 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE la modification suivante du tableau des effectifs :

- 1 poste à temps complet pour un recrutement dans le cadre des CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi).
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet (nomination dans le cadre de la promotion interne)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'un recrutement suite à un départ en retraite.

E. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE le principe d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, la commune de Villabé et les autres communes membres de l'agglomération intéressées pour la réalisation des diagnostics de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics.

F. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration:

APPROUVE la création d'un comité de jumelage, présidé par Madame le Maire et vice présidé par le maire adjoint chargé du jumelage. Ce comité aura comme objectif de fédérer les énergies autour du jumelage en proposant et mettant en œuvre, sous l'autorité des élus, des projets appropriés.

G. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration - :

APPROUVE le Contrat de Développement Culturel à passer entre la commune et le Conseil Général pour la saison 2010/2011 et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

H. PREND CONNAISSANCE du rapport annuel 2009 de la CAECE sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

I. A la majorité des suffrages exprimés, 20 voix POUR dont 01 par procuration - 2 voix CONTRE dont 01 par procuration - 02 ABSTENTIONS:

APPROUVE dans le cadre du développement de la politique culturelle avec l'agglomération Evry Centre Essonne avec la transformation de la Bibliothèque Municipale en Médiathèque, de nommer ce lieu "Médiathèque Alain Ramey".

2. Urbanisme

A. A l'unanimité, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE d'engager la révision du POS sur l'ensemble du territoire et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU).

B. A la majorité des suffrages exprimés, 23 voix POUR dont 02 par procuration -1 voix CONTRE :

APPROUVE l'avenant 1 au cahier des de cession de terrains (C.C.C.T.) de la la ZAC des Brateaux.

6. Questions diverses

A. **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, émanant de M. le Maire d'Argenteuil, commune du Val d'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
Mr FORLIVESI.